

CHANGEMENT D'ABONNÉ: DÉMARCHES OBLIGATOIRES

EN CAS DE CHANGEMENT D'ABONNÉ
DE L'IMMEUBLE RACCORDÉ,
L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TITULAIRE DE DROITS RÉELS
SONT TENUS :

- ⇒ d'en informer le distributeur dans les huit jours calendrier suivant la date de l'acte notarié de vente ;
- ⇒ parallèlement, de communiquer le ou les index sur base d'une procédure contradictoire ou de solliciter au même moment un relevé par un agent du distributeur.

A défaut de satisfaire à ces conditions, l'ancien et le nouveau titulaire de droits réels seront solidairement et indivisiblement tenus au paiement des sommes dues depuis le dernier relevé d'index ayant donné lieu à facturation.

(ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF
AU CODE DE L'EAU, ART. R270BIS5) :

Dés lors, au moment du changement d'abonné, nous vous prions de nous transmettre les renseignements suivants :

- ✦ Lieu du raccordement ;
- ✦ Date du transfert ;
- ✦ Index du compteur ;
- ✦ Coordonnées de l'utilisateur entrant ;
- ✦ Nouvelles coordonnées de l'utilisateur sortant.

Ces informations doivent nous parvenir par écrit.
Des documents pré imprimés sont aussi disponibles aux différents guichets de la commune.

Pour tout renseignements, contactez-nous au
086/320 926.

NUMÉROS UTILES

ADMINISTRATION - FACTURATION:

Aline Pierard: 086/320 927
aline.pierard@publilink.be

Séverine Guissard: 086/320 926
severine.guissard@publilink.be



FONTAINIERS:

Pierre François: 0477/300 489
Miguel Bonjean: 0472/284 807

L'ECHEVIN DES TRAVAUX:

Daniel Dumont: 0478/235 725

LE BOURGMESTRE:

Michel Jacquet: 0495/544 097



Commune d'Erezée

rue des Combattants 15 6997 EREZEE

**COMMUNE
D'EREZÉE**

**SERVICE DES EAUX :
INFORMATIONS**



TARIFICATION EN VIGUEUR

LE CVD EST DE NOTRE COMMUNE, SOIT LE COUT VÉRITÉ À LA DISTRIBUTION, EST DE **1,7352€/M³**

LOCATION ANNUELLE DU COMPTEUR _____
(=20 X CVD) _____ **34.70€/AN**

CONSOMMATION:

1 À 30 M³ (=0,5X CVD) _____ 0.8676€/M³

30 M³ À 5000 M³ (=1XCVD) _____ 1,7352€/M³

+ DE 5000 M³ (0,9 X CVD) _____ 1,5617€/M³

L'ENTRETIEN DE VOTRE COMPTEUR D'EAU.

N'hésitez pas à regarder, plusieurs fois par an si il n'y a aucune fuite dans votre habitation. Un écoulement anormal peut augmenter considérablement le montant de votre facture.



Aussi, en hiver, certains compteurs peuvent geler à cause d'un manque de vigilance. Le remplacement de ce compteur vous sera facturé 75,00 € htva.

REDEVANCE POUR RACCORDEMENTS À LA DISTRIBUTION D'EAU

Le 1er février 2007, le Conseil Communal a approuvé la nouvelle tarification des raccordements d'eau sur le territoire communal d'Erezée:

- * FORFAIT POUR RACCORDEMENT DOMAINE PUBLIC: **800,00€**
- * FORFAIT POUR RACCORDEMENT DOMAINE PUBLIC SUR LES ZONES DE LOISIRS DE BIRON: **1 100,00€**
- * FORFAIT POUR RACCORDEMENT FERMIER: **1 100,00€**
- * MODIFICATION OU DÉPLACEMENT DE COMPTEUR: **400,00€**
- * REMPLACEMENT DES ANCIENNES CONDUITES EN PLOMB: **GRATUIT**
- * EXTENSION POUR RACCORDEMENT SUR DOMAINE PUBLIC: **PRIX DES PIÈCES SUIVANT DEVIS**

CES PRIX S'ENTENDENT HORS TVA 6%

Toute demande doit être adressée par écrit à l'attention du Collège Communal, rue des Combattants 15 à 6997 Erezée.

FACTURATION :

Trois factures d'acompte sont envoyées sur l'année et viennent en déduction de facture de régularisation annuelle, au moment des relevés de compteurs.

Un histogramme reprenant les consommations annuelles antérieures est joint à cette dernière facture. Ceci permettra de contrôler votre consommation d'année en année.

Nous vous rappelons que toutes contestations ou demandes de plan de paiement devront nous parvenir par écrit à l'attention du Service des Eaux, rue des Combattants 15 à 6997 Erezée.

Enfin, le Fonds social de l'eau est toujours en vigueur et peut aider certains d'entre vous à acquitter les factures d'eau. Pour cela, il faut s'adresser au CPAS de la commune qui étudiera chaque dossier et vous informera des démarches.

